

Gestion du dossier loup par la France

RIEN NE VA PLUS !



Texte et photos Roger MATHIEU

Avertissement : mes propos sont le fruit de multiples échanges avec des responsables des associations de protection de la nature (APN) dans lesquelles je milite, je n'ai pas sollicité de mandat pour m'exprimer ici en leur nom. Le bilan que je propose est le mien et les perspectives esquissées n'engagent que moi.

La place manque pour fournir les sources des données utilisées. La liste des références sera adressée à tous les lecteurs qui en feront la demande auprès de FERUS (gazette@ferus.org).

L'auteur

Roger Mathieu est co-référent loup FNE Auvergne-Rhône-Alpes (FNE AURA) et adhérent de FERUS.

En 2018 la France publiait le Plan national d'actions sur le loup et les activités d'élevage pour la période 2018-2023. Nous avons choisi trois points pour illustrer le bilan des quatre années passées. Le dernier chapitre ébauche des perspectives pour le nouveau plan quinquennal « loup » qui doit être bouclé dans les prochains mois.

Les difficultés de la filière ovins-viande (1) et toujours le « méchant loup » pour faire diversion

Les Français mangent de moins en moins de

viande et les gros consommateurs sont les français les plus âgés... La consommation de viande d'agneau a baissé de moitié dans les vingt dernières années et 55 % de la viande ovine consommée en France est importée (Royaume-Uni, Espagne, Nouvelle Zélande...). Les sécheresses de plus en plus sévères, la hausse du prix des matières premières et de l'énergie vont dégrader, un peu plus, la situation économique des éleveurs.

La filière ovins-viande survit grâce aux aides publiques massives qui représentent 52 % du chiffre d'affaires des élevages et 90 à 140 % du résultat d'exploitation (somme d'argent qu'une entreprise gagne).

Le grand public qui n'entendra jamais parler de tous ces éléments ne retiendra que la version officielle reprise en cœur par les organisations professionnelles agricoles (OPA), les politiciens et la plupart des médias : « la filière ovins-viande se meurt à cause du loup ». Meux : le 30 juin 2022, alors que les politiciens et les lobbies agricoles gesticulaient toujours plus fort en criant au loup, l'Europe, sous la présidence d'Emmanuel MACRON, conduisit un accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande. Cet accord permettra d'importer à bas coût 38 000 tonnes de viande ovine qui s'ajouteront aux 114 000 tonnes déjà importées. Silence du côté des politiciens français qui s'épanchent chaque jour sur le sort des éleveurs et réclament toujours plus de loups à abattre.

2022 : l'année de la dérégulation des tirs de loups

Depuis trois ans et malgré une augmentation significative des effectifs de loups, les dommages aux troupeaux diminuent ; dans tous les pays où vivent les loups, les études s'accumulent pour démontrer que seule la protection des troupeaux permet de réduire efficacement les dommages ; à ce jour aucune étude n'a pu montrer l'efficacité des tirs létaux sur le niveau des dommages à moyen ou long terme (2) ; 10 % des élevages (Unités pastorales) concentrent 50 % des attaques et enfin, l'État fixe chaque année un quota de loups à abattre égal à 19 % des effectifs estimés (tirs dérogoires).

En bonne logique, les autorités chargées

du Plan loup avaient décidé de cibler les tirs sur les élevages qui concentraient le plus d'attaques et bon an, mal an, cette politique rationnelle et pragmatique fonctionnait (3).

En 2022, l'État a abandonné la logique des tirs ciblés pour inaugurer « la politique du



Dans tous les pays où vivent les loups, les études s'accumulent pour démontrer que seule la protection des troupeaux permet de réduire efficacement les dommages ; à ce jour aucune étude n'a pu montrer l'efficacité des tirs létaux sur le niveau des dommages à moyen ou long terme. »



chiffre ». Le quota des 174 loups à abattre en 2022 (4) devra absolument être atteint avant la fin de l'année.

Dans la plupart des départements alpins et pré-alpins, sur les estives, les nouvelles qui nous parviennent vont toutes dans le même sens : celui d'une dérégulation des tirs dérogoires.

Tirs accordés sur troupeaux non-protégés et sans dommages en Savoie, Haute-Savoie (bovins), intervention des louvetiers à partir d'un niveau de dommages

insignifiant, multiplication des signalements de manœuvres d'appâtage pourtant interdites (5), pression sur des bergers ou éleveurs pour solliciter des tirs dérogoires, projet de rétablissement des tirs de prélèvement (chasse au loup)...

Cette nouvelle politique qui décourage les éleveurs qui font de gros efforts pour coexister avec les loups, n'aura aucun effet sur l'activisme des opposants et aura pour conséquence une hausse des dommages.

Les effets positifs de la présence du loup : le silence imposé par les opposants au loup

Le retour naturel du loup a aussi eu des effets positifs dans de nombreux domaines.

Pastoralisme : avant l'arrivée du loup et principalement dans la filière ovins-viande, le métier de berger disparaissait dans l'indifférence générale ; les conditions matérielles sur les estives étaient plus que sommaires et les chiens errants tuaient chaque année environ 100 000 brebis... En braquant les projecteurs sur le pastoralisme en rendant nécessaire la protection des troupeaux et son financement (6.) le loup a permis la renaissance du métier de berger (7), une amélioration considérable des conditions de vie en estive et une quasi-disparition des dommages dus aux chiens errants.

Agriculture et forêts : l'impact négatif des ongulés sauvages (sangliers, cerfs, chevreuils...) sur les cultures et les forêts





Les loups réduisent la pression des sangliers, cerfs et chevreuils sur les cultures et les forêts en régulant numériquement leurs effectifs et en modifiant leur comportement (en limitant, par exemple, les concentrations sur un même lieu, source de dommages importants).

est important et bien documenté (8). En Europe, les principales proies du loup sont précisément les ongulés sauvages. Les loups réduisent la pression des sangliers, cerfs et chevreuils sur les cultures et les forêts en régulant numériquement leurs effectifs et en modifiant leur comportement (en limitant, par exemple, les concentrations sur un même lieu, source de dommages importants).

Écotourisme : le loup participe à l'image positive d'un territoire et constitue un atout pour le développement d'un tourisme léger et bien intégré dans les structures locales d'accueil.

Le public n'entendra jamais parler de ces sujets.

Au cours d'une réunion officielle, un haut responsable de la politique nationale « loup

et élevage » nous a clairement déclaré que toutes les OPA avait prévenu : il est hors de question de discuter des effets positifs du loup et passer outre, de la part de l'État, reviendrait à une déclaration de guerre.

Plan loup 2024-2029 : le scénario noir ?

Si une formule devait résumer la gestion du dossier loup par la France elle tiendrait dans le triptyque : 1/« compter » les loups 2/appliquer 19% à l'effectif « compté » pour fixer le quota à abattre 3/luer des loups jusqu'à épuisement du quota.

Sur le dossier loup, ce sont les groupes de pression agricoles qui mènent le bal et la liste de leurs exigences satisfaites est longue : simplification des procédures de déclaration et d'indemnisation des

dommages, interdiction de contrôler l'effectivité des mesures de protection mises en place dans les élevages, interdiction de parler positivement du loup, dérégulation des tirs dérogatoires, réduction au silence du Conseil scientifique loup, généralisation du concept de non-protégabilité...

La pression exercée par les OPA sur les éleveurs est tout aussi forte : omerta sur les résultats positifs de la protection des troupeaux, interdiction de coopérer avec des organismes techniques, associatifs ou scientifiques qui aident les éleveurs à se protéger du loup, refus d'effectuer des diagnostics de vulnérabilité (gratuits) sur son exploitation...

Tous les éleveurs qui enfreignent ces règles non écrites s'exposent à des représailles.

Qu'ont obtenu ceux qui militent pour une coexistence entre l'élevage et le loup ?

RHÔNE-ALPES : L'ARGENT COULE À FLOT EN FAVEUR DES OPPOSANTS AU LOUP

Sans la moindre validation du Conseil scientifique du « Plan national loup et élevage », les chasseurs de Haute-Savoie ont engagé en 2022 une opération de « comptage » du prédateur sur l'ensemble du département. Le protocole, s'il existe, est gardé soigneusement secret pour le public et les associations de protection de la nature (APN).

Pour cette opération, la Fédération des chasseurs de Haute-Savoie (FDC 74) a obtenu 270 000 euros de subventions publiques (1). Pour la FDC 74, cette somme vient s'ajouter à l'aide du Conseil départemental et de la Région Auvergne Rhône-Alpes qui, sur cinq ans, frise le million d'euros. Cette affaire marque l'aboutissement d'une vaste campagne de dénigrement de l'Office français pour la biodiversité (OFB) orchestrée par les opposants au loup. Dans cette opération, c'est l'OFB, soumis au pain sec et à l'eau depuis des années, qui servira de caution « scientifique » : l'opulente FDC 74 qui a le soutien de l'État ne lui a pas donné le choix. Personne n'est dupe de la manœuvre, ce jeu de renvoi-ménage n'a qu'un seul objectif : sachant qu'en France on peut tuer chaque année 19 % de l'effectif des loups, il faut « compter plus pour tuer plus »...

(1) Achat de matériel de vision nocturne ultraperformant, lunettes vues, achat d'un véhicule, caméras automatiques, cingulateurs assises, phares...

PAC : LE CARBURANT DES ANTILOUPS !

La filière ovins-viande en zone de montagne est la plus concernée par les dommages loup. Elle vit grâce aux aides publiques constituées en majorité de fonds européens issus de la Politique agricole commune (PAC)(1). La PAC a mis en place dès 1970 un système de subventions qui favorise l'élevage ovin en zone de montagne et qui est basé sur des critères essentiellement quantitatifs : nombre de brebis et nombre d'hectares pâturés.

Ce système a engendré d'immenses troupeaux de brebis pâturant partout, sur toutes les montagnes (2). Jusqu'au crépuscule de tous les parcs nationaux de montagne et dans les zones les plus improbables (terrains accidentés, milieux forestiers...). Cette bonne affaire pour les éleveurs se transforme souvent en désastre pour la faune et la flore sauvage (érosion, restriction d'habitat, concurrence alimentaire avec les ongulés sauvages...).

Dans le cadre des rapports loup et élevage, les conséquences sont souvent tout aussi désastreuses en regroupant dans un même lieu tous les éléments qui favorisent la prédation : des grands troupeaux qui évoluent dans des milieux accidentogènes et/ou fermés.

Comment espérer réduire la pression des troupeaux domestiques sur les milieux et en particulier à l'intérieur des parcs nationaux ? Comment convaincre les éleveurs de ne pas pâturer dans des milieux inadaptes, dangereux et propices à la prédation (versants abrupts, milieux fermés) ? Comment faire évoluer le pastoralisme vers des pratiques modernes qui rendent la coexistence avec les grands prédateurs plus facile (petits troupeaux, production de qualité, vente directe) ? Comment, quand l'essentiel des subventions pousse les éleveurs à développer des pratiques de type industriel où le loup devient l'intrus à éliminer par tous les moyens. La PAC est le carburant des anti-loups...

(1) La France distribue chaque année aux agriculteurs environ 10 milliards d'euros d'aides agricoles PAC (2021), un record parmi les États membres de l'Union européenne.

(2) Dans la quasi-totalité des montagnes alpines, 90 à 95% des herbivores sont des animaux domestiques.

La plupart des espoirs ont été déçus. Par exemple : l'État qui avait renoncé aux tirs de prélèvement à la demande des APN, devrait les autoriser à nouveau avant la fin 2022.

Pour les opposants au loup les plus radicaux, l'objectif est l'éradication du loup ; un objectif juridiquement impossible. Pour les autres, l'État doit tout mettre en œuvre pour obtenir le confinement des loups à l'est de la vallée du Rhône (massifs alpins et préalpins) avec un effectif maximum réduit à 500 individus. Un scénario noir qui marquerait l'aboutissement de cinq années de renoncements de l'État face aux exigences répétées des opposants au loup.

Pour les APN, le prochain plan loup devrait reposer, au minimum, sur sept piliers majeurs :

- Conditionner la prise en charge financière des dommages loups ainsi que les autorisations de tirs dérogatoires létaux à la mise en place effective et adaptée des mesures de protection.
- Instituer un contrôle technique obligatoire de l'effectivité des mesures de protection subventionnées au sein des élevages, en commençant par ceux qui subissent des dommages importants et/ou répétés.
- Concentrer les tirs dérogatoires sur les 10 % des élevages qui totalisent plus de 50 % des dommages.
- Remplacer les tirs létaux par des tirs d'effarouchement durant toute la période de dépendance des louveteaux.
- Réintroduire la science au cœur du Plan loup avec un Conseil scientifique actif.
- Réorienter la gestion adaptative (tirs dérogatoires) en se fixant comme

objectif la réduction du nombre des attaques et non pas la baisse des effectifs de loups.

- Faire évoluer le système de suivi et de gestion du loup basé actuellement sur l'évaluation des effectifs, vers la mesure du développement spatial de la population lupine (meilleur rapport coût/efficacité). ☘

(1) Filère très largement majoritaire dans les Alpes et Préalpes (Régions AuRA et PACA) et qui est à l'origine de plus de 95 % des loups abattus également en France chaque année.

(2) Seul à révéler les effectifs de loups français à quelques dizaines d'individus...

(3) La réduction des dommages est le résultat d'une protection adaptée et effective des troupeaux et d'une concertation des autorisations de tirs sur les troupeaux qui subissent des dommages répétés et importants.

(4) Ce quota approche une hausse de 400 % par rapport au quota de 2018.

(5) En présence des tirs, on laisse volontairement divaguer le troupeau, la nuit, sans chien et/ou on laisse en place une belle tôle le soir par un loup.

(6) Bergers, chiens, chiens de protection, regroupement nocturne...

(7) Le loup et les aides publiques qui accompagnent son retour ont permis l'embauche d'environ 1000 bergers (2019).

(8) L'estimation annuelle des dommages dépasse très largement les 100 millions d'euros dont 60 millions d'euros, rien que pour les cultures.



Légende des photos :

p 18 : adulte en pose d'hiver.

p 19 : louveteau de 4 mois.

p 20 : laine et marcaissins.

p 21 : un loup au regard peu rassuré.